

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 02 AVRIL 2026

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Fabien PAILLOUX, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Patricia COURTIER, Christian RIOU, Evelyne MATHERON, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Frédéric AULAS, François KOENIG, Stéphane PUIG, Virginie BARRA, Virginie FEYBESSE, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Thierry REYNIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Sandrine LAGNEAU, Florian ROUME, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Manon REIG (donne procuration à Clément CAMBIER du point n°1 au point n°5, présente du point n°6 au point n°20), David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL

Excusés :

Absents :

Représentée par pouvoir : Manon REIG (du point n°1 au point n°5)

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jaouad MARBOH

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Jaouad MARBOH ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2026.

*Adopté à l'unanimité*

#### 2. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*David Alexandre LE GALL estime que la proposition de délégation est trop large (emprunt, préemption...) et contrevient au débat démocratique, en retirant au conseil municipal son pouvoir de décision et de contrôle.*

*M. le Maire lui répond que les élus sont concernés et concertés durant l'exercice du mandat. Il rappelle que chacun des élus de la majorité bénéficie d'une délégation.*

*Sur la question de l'emprunt évoquée par David Alexandre LE GALL, M. le Maire attire l'attention sur la baisse de la somme pouvant être empruntée par décision du Maire, qui passe de 5 à 4 millions d'euros, et rappelle que la ville y a très peu recours.*

Après en avoir délibéré,

**DELEGUE** à M. le Maire les compétences suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics ;

3° Procéder, dans la limite de 4 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions et limites suivantes :

1. Emprunts correspondants au 1A de la charte Gissler à savoir emprunts avec des indices de la zone Euro et dont la structure est la suivante :
  1. Taux fixe simple.
  2. Taux variable simple.
  3. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement.
  4. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).
  5. Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2. La durée des emprunts ne pourra excéder 30 ans.
3. Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 50 000 € par emprunt.

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° Exercer, au nom de la commune, à hauteur de 1,5 millions d'euros, par bien préempté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants : Agir par tout moyen de droit, y compris amiable, et devant toutes les juridictions (françaises, étrangères, européennes ou internationales) au nom de la commune, et d'intenter les actions en justice dans les intérêts de la commune en défense, en demande (y compris le désistement) pour l'ensemble du contentieux communal et notamment dans le cadre de la protection de la commune envers ses agents et ses élus y compris la constitution de partie civile en première instance, en appel ou en cassation. De transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros;

18° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base maximale de 2 millions d'euros ;

21° Exercer en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 800 000 euros par bien préempté, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

23° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions lorsque le montant de la subvention demandée par organisme n'excède pas 100 000 euros et dans les conditions suivantes :

- La délégation couvre la demande de la subvention, la validation de l'opération pour laquelle la subvention est demandée, la validation du plan de financement relatif à l'opération pour laquelle la subvention est demandée ainsi que la signature de tout document relatif à la demande de subvention.
- La délégation ne s'applique pas lorsque l'organisme auprès duquel la subvention est demandée est l'Etat ;

27° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

30° Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur ou égal à 200 euros conformément au décret n°2026-118 du 20 février 2026. Il est rendu compte au moins une fois par an de ces décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission.;

31° Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code. La décision octroyant mandat spécial devra notamment préciser les noms et prénoms des élus concernés, l'objet du mandat spécial, sa durée et le lieu du déplacement, le remboursement des frais afférents.

**DECIDE** que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation pourront être signées par un Adjoint ou Conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18.

**DECIDE** qu'en cas d'empêchement ou d'absence du maire, ces décisions seront prises par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau. Elles seront signées par un Adjoint ou un Conseiller Municipal désigné par arrêté.

**RAPPELLE** que M. le Maire rendra compte au Conseil municipal des décisions prises sur le fondement de ces compétences.

*Adopté à la majorité*  
*3 voix contre (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)*

### **3. CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

**Après** en avoir délibéré,

**CREE** les commissions municipales suivantes :

<b>COMMISSIONS MUNICIPALES</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
Commission Finances et développement durable	9 membres titulaires
Commission Politique de la ville et jeunesse	9 membres titulaires
Commission Urbanisme et aménagement du territoire	9 membres titulaires
Commission Sécurité et circulation	9 membres titulaires
Commission Education, périscolaire, petite enfance et santé	9 membres titulaires
Commission Animation, fêtes et marchés	9 membres titulaires
Commission Culture	9 membres titulaires
Commission Sport	9 membres titulaires

*Adopté à l'unanimité*

### **4. ELECTION DES ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

**Après** en avoir délibéré,

**CONSTATE** que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée

**DESIGNE** les élus au sein des commissions municipales, comme suit :

#### **COMMISSION FINANCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Stéphane GARCIA  
Cindy CLOP  
Emmanuelle ROCA  
Cyrille GAILLARD  
Thierry REYNIER  
Clément CAMBIER  
Patricia COURTIER  
Fabien PAILLOUX  
David BELLUCCI

*Adopté à l'unanimité*

#### **COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE ET JEUNESSE**

Bernard RIGEADE  
Cindy CLOP  
Manon REIG  
Christelle PEPIN  
Jaouad MARBOH  
Emmanuelle ROCA  
Florian ROUME

Frédéric AULAS  
David BELLUCCI

*Adopté à l'unanimité*

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Jean-François LAPORTE  
Cyrille GAILLARD  
Stéphane PUIG  
François KOENIG  
Sylviane FERRARO  
Sylvie CORDIER  
Virginie FEYBESSE  
Frédéric AULAS  
David Alexandre LE GALL

*Adopté à l'unanimité*

COMMISSION SECURITE ET CIRCULATION

Fabien PAILLOUX  
Thierry ROUX  
Cindy CLOP  
Thierry REYNIER  
François KOENIG  
Florian ROUME  
Magali CHARMET  
Clément CAMBIER  
David Alexandre LE GALL

*Adopté à l'unanimité*

COMMISSION EDUCATION, PERISCOLAIRE, PETITE ENFANCE ET SANTE

Christelle PEPIN  
Manon REIG  
Evelyne MATHERON  
Dominique ATTUEL  
Virginie BARRA  
Magali CHARMET  
Bernard RIGEADE  
Sandrine LAGNEAU  
Nathalie EYMARD WILSON

*Adopté à l'unanimité*

COMMISSION ANIMATION, FETES ET MARCHES

Christian RIOU  
Thierry ROUX  
Manon REIG  
Virginie BARRA  
Vanessa ONIC  
Virginie FEYBESSE  
Frédéric AULAS  
Sylvie CORDIER  
Nathalie EYMARD WILSON

*Adopté à l'unanimité*

**COMMISSION CULTURE**

Jacqueline DEVOS  
Sandrine LAGNEAU  
Evelyne MATHERON  
Dominique ATTUEL  
Virginie BARRA  
Vanessa ONIC  
Sylvie CORDIER  
Clément CAMBIER  
David BELLUCCI

*Adopté à l'unanimité*

**COMMISSION SPORT**

Jaouad MARBOH  
Emmanuelle ROCA  
Thierry ROUX  
Frédéric AULAS  
Stéphane PUIG  
Florian ROUME  
Christian RIOU  
Magali CHARMET  
David Alexandre LE GALL

*Adopté à l'unanimité*

**5. DESIGNATION DES ELUS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE** que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée,

**DESIGNE** les élus qui représenteront la ville au sein des organismes extérieurs, comme suit :

**ASA DE GRANGE NEUVE**

Thierry ROUX (Titulaire)  
Vanessa ONIC (Suppléante)

*Adopté à l'unanimité*

**ASA DE L'OISELAY**

Thierry ROUX (Titulaire)  
Vanessa ONIC (Suppléante)

*Adopté à l'unanimité*

**ASA LES CANAUX DE LA PLAINE D'AVIGNON**

Thierry ROUX (Titulaire)  
Vanessa ONIC (Suppléante)

*Adopté à l'unanimité*

**ASSER**

Jaouad MARBOH (Titulaire)  
Frédéric AULAS (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

ASSOCIATION SORGO FOUREST

Dominique ATTUEL

*Adopté à l'unanimité*

CENTRE DE LOISIRS CASEVS

Virginie BARRA

Virginie FEYBESSE

Manon REIG

Sandrine LAGNEAU

Frédéric AULAS

Christian RIOU

*Adopté à l'unanimité*

CNAS

Patricia COURTIER

*Adopté à l'unanimité*

COMITE DE GESTION PISCICOLE

François KOENIG

Thierry REYNIER

*Adopté à l'unanimité*

COMITE DE JUMELAGE

Frédéric AULAS

Magali CHARMET

Manon REIG

Jaouad MARBOH

Clément CAMBIER

Evelyne MATHERON

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX

Bernard RIGEADE

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE DIDEROT ET SES

Sylvie CORDIER (Titulaire)

Stéphane PUIG (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE MARIE RIVIER

Sylvie CORDIER (Titulaire)

Virginie BARRA (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE VOLTAIRE

Sylvie CORDIER (Titulaire)

Virginie FEYBESSE (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE

Sylvie CORDIER (Titulaire)

Jaouad MARBOH (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE BECASSIERES (MATERNELLE)

Jaouad MARBOH (Titulaire)  
Virginie BARRA (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE BECASSIERES (PRIMAIRE)

Sylvie CORDIER (Titulaire)  
Virginie BARRA (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE ELSA TRIOLET

Cindy CLOP (Titulaire)  
Virginie FEYBESSE (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE FREDERIC MISTRAL (MATERNELLE)

Magali CHARMET (Titulaire)  
Manon REIG (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE FREDERIC MISTRAL (PRIMAIRE)

Sandrine LAGNEAU (Titulaire)  
Manon REIG (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE GERARD PHILIPPE

Virginie BARRA (Titulaire)  
Patricia COURTIER (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE JEAN JAURES

Thierry ROUX (Titulaire)  
Christelle PEPIN (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE LA PINEDE

Frédéric AULAS (Titulaire)  
Christelle PEPIN (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE LE PARC

Jacqueline DEVOS (Titulaire)  
Thierry ROUX (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE MAILLAUDE

Clément CAMBIER (Titulaire)  
Manon REIG (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE MARIE RIVIER

Sylvie CORDIER (Titulaire)  
Evelyne MATHERON (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

CONSEIL D'ECOLE SEVIGNE

Christelle PEPIN (Titulaire)  
François KOENIG (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

ECLA

Christelle PEPIN  
Jacqueline DEVOS  
Christian RIOU  
Magali CHARMET  
Sylvie CORDIER  
Evelyne MATHERON  
Virginie BARRA

*Adopté à l'unanimité*

ELUS POUR AGIR

Stéphane GARCIA  
Cyrille GAILLARD

*Adopté à l'unanimité*

MISSION LOCALE GRAND AVIGNON

Bernard RIGEADE

*Adopté à l'unanimité*

PREVENTION ROUTIERE

Fabien PAILLOUX

*Adopté à l'unanimité*

RELAIS PETITE ENFANCE

Christelle PEPIN  
Vanessa ONIC

*Adopté à l'unanimité*

RESIDENCE AIME PETRE

Thierry LAGNEAU (Président)  
Sylviane FERRARO (Titulaire)  
Sandrine LAGNEAU (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

Arrivée de Manon REIG

SACICAP VAUCLUSE

François KOENIG

*Adopté à l'unanimité*

SEM

Cyrille GAILLARD  
Thierry ROUX

Emmanuelle ROCA

*Adopté à l'unanimité*

SPL

François KOENIG

*Adopté à l'unanimité*

SYNDIC COPROPRIETE 26-30 RUE DES REMPARTS

François KOENIG (Titulaire)

Jean-François LAPORTE (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

SYNDIC COPROPRIETE GRIFFONS

François KOENIG (Titulaire)

Jean-François LAPORTE (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

SYNDIC COPROPRIETE L'ETOILE

François KOENIG (Titulaire)

Jean-François LAPORTE (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

SYNDIC COPROPRIETE L'LOT DU MOULIN

François KOENIG (Titulaire)

Jean-François LAPORTE (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

SYNDIC COPROPRIETE VILLAGE ERO

Cyrille GAILLARD (Titulaire)

Christian RIOU (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

SYNDIC COPROPRIETE 168 COURS DE LA REPUBLIQUE

François KOENIG (Titulaire)

Jean-François LAPORTE (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET VALORISATION FORESTIERE

Jean-François LAPORTE (Titulaire)

Thierry REYNIER (Suppléant)

*Adopté à l'unanimité*

**6. MODALITES D'ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES ET D'OUVERTURE DES PLIS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**FIXE** les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis comme suit :

- le dépôt des listes devra intervenir au plus tard le 20/04/2026 à midi auprès du Directeur Général des Services, en vue de l'élection lors de la prochaine réunion du conseil Municipal.

*Adopté à l'unanimité*

**7. FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA VILLE DE SORGUES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**FIXE** à 16 le nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration du CCAS

*Adopté à la majorité*

*3 abstentions (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)*

**8. ELECTION DES ADMINISTRATEURS SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA VILLE DE SORGUES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE** qu'une seule liste a été déposée, comme suit :

Thierry LAGNEAU  
Sylviane FERRARO  
Sandrine LAGNEAU  
Dominique ATTUEL  
Vanessa ONIC  
Virginie FEYBESSE  
Clément CAMBIER  
Patricia COURTIER

**DESIGNE** Jaouad MARBOH et Manon REIG comme assesseurs,

**PROCEDE** aux opérations de vote au scrutin secret,

**PROCEDE** au dépouillement des bulletins de vote immédiatement après le vote du dernier conseiller,

**CONSTATE** les résultats suivants :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 3
- e) Nombre de suffrages exprimés : 30
- f) Majorité absolue : 16

Liste présentée par Thierry LAGNEAU : 30 suffrages

**PRECISE** que les bulletins déclarés blancs ont été annexés au procès-verbal d'élection,

**ELIT** administrateurs du CCAS :

Thierry LAGNEAU  
Sylviane FERRARO  
Sandrine LAGNEAU  
Dominique ATTUEL  
Vanessa ONIC  
Virginie FEYBESSE  
Clément CAMBIER  
Patricia COURTIER

**9. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – DESIGNATION DES MEMBRES ET ADOPTION DE SON REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE** que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée

**DESIGNE**, parmi les membres du conseil municipal :

Thierry LAGNEAU

Stéphane GARCIA

Sylviane FERRARO

Jacqueline DEVOS

Jean-François LAPORTE

Sylvie CORDIER

Thierry REYNIER

Frédéric AULAS

David Alexandre LE GALL

**DESIGNE**, parmi les représentants des associations locales :

Alain BEAUVARD, Président du Tennis Club Sorguais

Serge HURARD, Président de CAP Sorgues

**ADOpte** le règlement intérieur

*Adopté à l'unanimité*

**10. DELEGATION DE SIGNATURE DES ACTES AUTHENTIQUES PASSES EN LA FORME ADMINISTRATIVE**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Monsieur Stéphane GARCIA, 1<sup>er</sup> adjoint, en vue de signer pour le compte de la commune tout acte authentique passé en la forme administrative

*Adopté à l'unanimité*

**11. CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS ET ADOPTION DE SON REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**FIXE** la composition de la commission de contrôle des délégués de services publics comme suit :

- Le Président, Monsieur Thierry LAGNEAU

- 8 titulaires membres du conseil municipal

**CONSTATE** après enregistrement des candidatures, que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée

**DESIGNE** les membres de la commission de contrôle des délégués de services publics :

Thierry LAGNEAU

Stéphane GARCIA

Sylviane FERRARO

Jacqueline DEVOS

Jean-François LAPORTE

Sylvie CORDIER

Cyrille GAILLARD

Sandrine LAGNEAU

David Alexandre LE GALL

**ADOPTE** son règlement intérieur

*Adopté à l'unanimité*

**12. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE** que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée

**DESIGNE** Fabien PAILLOUX pour remplir le rôle de "correspondant défense"

*Adopté à l'unanimité*

**13. DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**CONSTATE** que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée

**DESIGNE** pour la commission de suivi des sites EURENCO et CAPL :

- Cyrille GAILLARD (Titulaire)
- Emmanuelle ROCA (Suppléante)

**DESIGNE** pour la commission de suivi de site SUEZ RV ENERGIE:

- Cyrille GAILLARD (Titulaire)
- Emmanuelle ROCA (Suppléante)

*Adopté à l'unanimité*

**14. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*David BELLUCCI évoque la commission d'accessibilité, mentionnée dans le règlement intérieur mais qui n'a pas été créée par la ville. Il rappelle qu'elle existe au sein de la communauté d'agglomération, mais qu'elle se réunit peu. Il déplore l'absence d'état des lieux ou de rapport relatif à l'accessibilité du territoire communal.*

*M. le Maire lui rappelle que c'est à la CASC que revient la compétence de mettre en place cette commission, et que malgré l'absence d'une commission communale, la ville fait tout son possible pour mettre les bâtiments communaux en accessibilité.*

*David BELLUCCI félicite la municipalité pour ce qui est fait en la matière mais estime que ce qui compte c'est le respect de la loi.*

*M. le Maire affirme que la ville peut être fière de son bilan en matière d'accessibilité.*

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le règlement intérieur du Conseil Municipal

*Adopté à la majorité*

*3 voix contre (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)*

**FINANCES**

**15. REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le règlement budgétaire et financier.

**DIT** que les modifications au présent règlement et qui sont du champ de compétence de la ville seront apportées par délibération du Conseil Municipal.

**PRECISE** que le présent règlement est valable pour la durée de la mandature des élus.

*Adopté à l'unanimité*

#### **16. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget principal de la ville.

*Adopté à l'unanimité*

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **17. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus

**ACTE** le modèle d'état de frais afférent au remboursement des frais de déplacement des élus

*Adopté à la majorité*

*3 abstentions (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)*

#### **18. FORMATION DES ELUS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- D'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité ;
- D'adapter la formation aux fonctions exercés et conforme aux orientations suivantes : Formations à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.) ; Formations en lien avec les compétences de la Ville de Sorgues ; Formations favorisant l'efficacité personnelle telles que : prise de parole en public, négociation, gestion des conflits, expression face aux médias, informatique, bureautique, etc.
- D'imputer au budget de la ville (chapitre 65 : autres charges de gestion courantes) une enveloppe budgétaire de 10 000 € consacrée chaque année à la formation des élus (formation et frais de déplacement).
- D'annexer chaque année au compte administratif de la ville, conformément à la loi, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, donnant lieu à un débat annuel.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants:

Agrément des organismes de formations,  
Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement,  
Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.

*Adopté à l'unanimité*

#### **19. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux des indemnités tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues et ce à compter de la date de la délibération ayant le caractère exécutoire.

*Adopté à la majorité*

*3 abstentions (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)*

**20. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS**

**MAJORATION CHEF LIEU DE CANTON**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux des indemnités avec majoration tels que présentés dans le tableau des indemnités de fonction des élus de la ville de Sorgues et ce à compter de la date de la délibération ayant le caractère exécutoire.

*Adopté à la majorité*

*3 abstentions (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)*

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Sorgues, le 04/05/26

Le secrétaire de séance

Jaouad MARBOH

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jaouad Marboh.